

64435

NATIONS UNIES
CONSEIL
ECONOMIQUE
ET SOCIAL



Distr.
RESTREINTE

E/CN.14/IE/8
22 mai 1964

FRANCAIS
Original : ANGLAIS

COMMISSION ECONOMIQUE POUR L'AFRIQUE
Cycle d'études sur les zones industrielles
Addis-Abéba, 15 - 24 juin 1964

INTERET DES ZONES INDUSTRIELLES POUR LES PAYS AFRICAINS

Dans l'état actuel du développement économique de l'Afrique, la création de zones industrielles pourrait avoir une importance toute spéciale, car elle permettrait de résoudre plusieurs problèmes capitaux. Nous ne citerons ici que les principaux.

En premier lieu, on ne se rend pas très bien compte que certains pays africains produisent déjà de nombreux articles manufacturés. Plusieurs ont des installations industrielles d'où sortent, en quantités plus ou moins grandes, des tuiles, de la farine, des articles de quincaillerie, des broches, des gravures, de la poterie, du papier, des allumettes, du verre, du savon, de la bière, des chaussures, des articles en cuivre, des articles en cuir, des boîtes, des coffres, des meubles, divers petits objets et de nombreux autres biens de consommation, ainsi que des biens d'équipement simples tels que pelles, houes, charrues, harnais et outils à main. Il est plus facile de développer ce qui existe que de créer quelque chose de toutes pièces. On compte un certain nombre de producteurs qui ont fait leurs preuves et qui peuvent être encouragés à développer leurs affaires ainsi que des techniciens qualifiés qui peuvent être encouragés et aidés à s'installer à leur compte. On pourrait réunir et aider tous ces éléments d'industrialisation, les grouper dans des zones où ils bénéficieraient de services publics et collectifs, de bâtiments d'usine, etc.

Deuxièmement, les zones industrielles peuvent être un instrument efficace, peut-être le meilleur instrument qui soit, d'une politique d'aménagement en vue du développement. Les pays africains donnent actuellement l'image d'une économie déformée et à deux facettes. A deux facettes parce qu'on trouve quelques flots de développement économique et de technique moderne, mais que partout ailleurs l'esprit moderne a à peine pénétré. Cela pose un problème aux planificateurs de l'économie : faut-il développer "en profondeur" ces quelques flots, qui s'y prêtent, ou "élargir" le développement en l'étendant à l'arrière-pays? La première solution est la moins coûteuse, la plus facile et la moins hasardée, mais elle aboutit à accentuer l'écart entre les flots modernisés et le reste du pays et fait obstacle à une intégration nationale véritable. La deuxième solution est dangereuse et, de toute façon, elle ne peut être appliquée qu'en certains endroits, puisqu'on manque de ressources pour mener les opérations simultanément sur tout le territoire. La zone industrielle offre un moyen de sortir du dilemme. Elle peut être implantée en un endroit tel que des régions jusque là délaissées en bénéficient sans qu'il y ait dispersion des ressources. Elle peut être située assez près de centres existants et leur être reliée par des voies de communication suffisantes pour bénéficier de leurs services publics. Ainsi, une zone industrielle bien placée peut engendrer de nouveaux points de développement, atténuer les contrastes de l'économie, éviter une orientation excessive vers le commerce extérieur par les grands ports et contribuer à l'intégration nationale.

Troisièmement, les zones industrielles favorisent un élément essentiel et souvent négligé du développement, la formation de chefs d'entreprise locaux. Dans le passé, les chefs d'entreprises africaines étaient désavantagés parce que les institutions financières et autres préféraient traiter avec les négociants, les exportateurs, les grandes entreprises et les firmes étrangères. La zone industrielle permet à ces institutions de fournir des services analogues aux chefs de petites et moyennes entreprises africaines. On peut y monter, surveiller et aider de nouvelles entreprises. De ce point de vue, il convient de considérer la zone comme ayant normalement un degré très appréciable de rotation, tout comme une pépinière. Les entreprises peu rentables doivent être évacuées et cela peut être fait sans trop de dommage pour elles. A l'autre extrême, les entreprises très rentables doivent aussi être évacuées

et encouragées à s'installer pour leur compte, de manière à faciliter l'accès des commodités de la zone au plus possible d'entreprises nouvelles.

Quatrièmement, la zone industrielle pourrait être la solution d'un des principaux problèmes de la planification économique : comment concilier le contrôle public et privé et la propriété. Si l'Etat possède et dirige trop d'entreprises, il risque de trop avoir à faire eu égard à ses ressources limitées en personnel et en capital et de négliger des tâches publiques essentielles. De son côté, le secteur privé indigène manque lui aussi de ressources, de compétences techniques, de services et de promoteurs. La zone industrielle permet la conjonction de la prestation de services publics essentiels (électricité, gaz, eau, bâtiments d'usine, moyens de transport, services techniques et financiers, etc.) et de certaines ressources publiques, d'une part, et l'encouragement et la préparation d'industriels utilisant leurs propres ressources et dirigeant, ou apprenant à diriger leurs affaires, d'autre part.

Cinquièmement, la zone industrielle peut contribuer à la mise au point nécessaire d'une nouvelle technique conforme aux conditions et aux ressources africaines. Ce dont les pays africains ont besoin, c'est d'une technique permettant d'avoir une production rentable à petite échelle, de simplifier les problèmes de réparation et d'entretien, de passer sans difficulté de la production d'un type de produit à celle d'un autre, d'une technique qui exige relativement moins de capital et moins de compétences très spécialisées, mais plus de main-d'oeuvre et en même temps fournisse l'occasion d'un enseignement le plus poussé possible par la pratique. Cette technique n'existe pas encore et l'on n'est même pas en train de l'élaborer, car les pays qui créent de nouvelles techniques ont des problèmes et des besoins différents. Il serait vain de prétendre que la zone industrielle est l'unique réponse à ce problème déconcertant que le monde n'a même pas encore abordé. Mais il n'est peut-être pas exagéré de dire que les zones industrielles sont des endroits où l'on peut réunir des connaissances sur les nouvelles techniques et sur leurs résultats, informer les entreprises africaines des nouvelles inventions et possibilités techniques et les avertir des limites de la technique classique dans les conditions africaines, créer des services consultatifs sur une nouvelle technique, et même se livrer à la recherche appliquée en étroite collaboration avec l'industrie.

Ces cinq avantages ne sont pas les seuls que présentent les zones industrielles. Mais ils semblent devoir être des avantages d'une grande importance économique générale, ce qui fait qu'ils sont souvent perdus de vue par ceux qui voient le problème sous son aspect technique. Par leurs effets combinés, ils semblent suffisants pour donner à penser au planificateur africain qu'aucun plan ne saurait être jugé complet et satisfaisant si on n'a pas soigneusement étudié la possibilité de créer des zones industrielles. La planification doit aussi se rappeler que la zone industrielle peut être un moyen d'attirer l'assistance technique et financière de l'étranger au bénéfice des petites et moyennes entreprises africaines, assistance qu'il serait beaucoup plus difficile d'obtenir s'il fallait la fragmenter et l'étaler. En outre, la zone industrielle peut donner aux institutions financières nationales ou régionales comme les banques de développement industriel, l'occasion d'appliquer leurs ressources de façon moins diffuse et plus efficace,